

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 24 novembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 24 novembre 2021

N° 21-10-01

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2021

OBJET :

**Création d'un poste
d'agent plurifonctionnel à
l'école primaire publique
dans le cadre d'un
dispositif « Contrat
Parcours Emploi
Compétences » :
régularisation et
prolongation**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christine PALLEY à Geneviève NIGAY – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211123-21-10-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2021

Affichage : 24/11/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

CREATION D'UN POSTE D'AGENT PLURIFONCTIONNEL A L' ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF « CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » : REGULARISATION ET PROLONGATION

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du dispositif du contrat parcours emploi compétences, il est proposé de reconduire le contrat parcours emploi compétences actuel signé le 24 avril dernier et pour lequel aucune délibération n'avait été prise. Il y a donc également lieu de régulariser la situation antérieure.

Il rappelle que ce type de contrat aidé est réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements et s'adresse aux personnes les plus éloignées du monde du travail rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat parcours emploi compétences est placée sous la responsabilité du Pôle emploi ou de la Mission Locale pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Il est proposé d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention avec la Mission locale du Forez et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 10 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PROPOSE** de régulariser le contrat du poste d'agent plurifonctionnel occupé à l'école primaire publique de la Commune dans le cadre du dispositif « contrat parcours emploi compétences » du 26 avril 2021 au 25 octobre 2021,
- **DECIDE** la prolongation de ce contrat avec un autre agent à compter du 8 novembre 2021 pour une durée de 10 mois après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 novembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211123-21-10-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2021
Affichage : 24/11/2021